

Faut que je fasse venir le géomètre, quelle partie du jardin n'est plus à moi ?

écrit par super-resistant2017 | 13 octobre 2017

ILS SONT VRAIMENT DEVENUS FOUS

En apprenant la nouvelle idée mirifique de France stratégie, comme quoi l'Etat a décidé d'exproprier d'une partie (10, 20, 30 % ?) des terrains construits, les propriétaires de ces derniers... afin qu'ils payent à l'Etat un loyer à leur nouveau propriétaire, je me suis dit ils sont vraiment devenus fous.

Donc une partie de ma propriété va être spoliée (car je ne pense pas qu'on va me racheter cette part contrairement à l'article 17 de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**) par l'Etat et ensuite je vais devoir payer un loyer à ce même état.

D'abord il va falloir que je fasse venir un géomètre assisté d'un représentant de ce même Etat pour faire déterminer quelle est la partie du terrain qui n'est plus à moi. Cela sera peut être la cuisine, ma chambre, la salle de bain ou un morceau du terrain où se situe mon poulailler ou mes WC au fond du jardin. !

Ensuite, ma propriété devient de fait une copropriété (car il y a plusieurs propriétaires pour un même ensemble immobilier). Donc si je paie un loyer à mon nouveau propriétaire, celui-ci devra payer une partie des charges et des travaux propriétaires... Bref un beau m.erdier en perspective.

En attendant je vais aller voir mon voisin pour lui demander de m'échanger son vieux fusil de chasse contre un tonneau de pommes et même deux s'il y rajoute quelques boîtes de cartouches à sangliers. Par les temps qui courent ça risque de

servir sous peu !!

Préparez vous, il n'est peut être pas encore trop tard.

SuperResistant2017.

(1)Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.